



[12.01.23] **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

LE GROUPE TF1, ANIMFRANCE, LE SATEV, LE SPECT, LE SPI, L'USPA, LE SEDPA, LA SACD ET LA SCAM SIGNENT UN NOUVEL ACCORD EN FAVEUR DE LA CREATION

Le Groupe TF1, AnimFrance, le SATEV, le SPECT, le SPI, l'USPA, le SEDPA, la SACD et la SCAM sont heureux d'annoncer la signature d'un nouvel accord de partenariat.

Cet accord, le tout premier conclu par un groupe de télévision couvrant à la fois les décrets TNT et cabsat du 30 décembre 2021 et le décret SMAD du 22 juin 2021, illustre la volonté commune du Groupe TF1 et des acteurs de la filière audiovisuelle de nouer un partenariat ambitieux et durable au bénéfice de la création française et d'accompagner les transformations du secteur et l'évolution des usages.

Cet accord est conclu pour une durée de trois ans, jusqu'au 31/12/2025.

Les organisations professionnelles représentatives des producteurs et des distributeurs audiovisuels, les sociétés d'auteurs et le Groupe TF1 ont ainsi convenu des éléments suivants :

- **Le Groupe TF1 renouvelle son engagement en faveur de la création d'œuvres patrimoniales à hauteur de 12,5% de son chiffre d'affaires.**
Afin d'accompagner les évolutions des modèles d'exploitation des œuvres, **le périmètre de l'accord intègre désormais les plateformes éditées par le groupe**, à savoir l'offre de streaming gratuit et payant de MYTF1, MYTF1 Max et TFOU Max.

De plus, dans le cadre de ses engagements de diversité, le Groupe TF1 :

- prend pour la première fois un **engagement d'investissement dans les documentaires de création indépendants**, à hauteur de 5,4% de l'obligation ;
- consolide son **engagement auprès de la filière animation** avec un nouveau sous-quota porté à 5,2% de l'obligation dont 4,8% de l'obligation au titre des œuvres inédites et dont 3,6% de l'obligation au titre des œuvres indépendantes et inédites.

Le Groupe TF1 maintient le taux minimum consacré aux œuvres EOF à 90% de son obligation et la définition encadrée de l'europpéen pour le solde¹.

- **Le Groupe TF1 renouvelle son engagement auprès de la production indépendante, à 70% de son obligation.**

¹ Œuvres européennes éligibles aux aides du CNC



Cet accord donne **accès** au Groupe TF1 à **l'ensemble des droits linéaires et non linéaires (AVOD/FVOD et SVOD) sur une durée portée à 48 mois**, pour l'ensemble des œuvres indépendantes qu'il finance à un **niveau substantiel** (soit 60% pour le documentaire de création et le spectacle vivant et 50% pour la fiction et l'animation).

En dessous de ces seuils, le Groupe TF1 bénéficie également d'un accès à des droits non linéaires élargis par rapport au précédent accord, dans la limite d'une durée de 36 mois.

- Dans le cadre de cet accord, le Groupe TF1 s'engage, conformément aux dispositions du décret TNT du 30 décembre 2021, à ne pas accéder aux **mandats de commercialisation des œuvres des producteurs délégués disposant d'une filiale de distribution ou d'un accord-cadre** avec une société de distribution (hors reconduction des mandats préexistants).

Cet accord ouvre ainsi au Groupe TF1 un accès à des droits linéaires et non linéaires significativement étendus pour tous les genres relevant de l'obligation et, s'agissant des œuvres substantiellement financées, pendant une durée allongée. Cela lui permettra notamment de développer l'exposition non linéaire de ses contenus et de proposer, à moyen terme, une importante profondeur de catalogue de ses offres digitales

Enfin, cet accord renforce et pérennise la relation partenariale historique entre le Groupe TF1 et le secteur de la création audiovisuelle. Il démontre la capacité des acteurs de la filière à construire un avenir commun avec pour ambition de relever les nouveaux défis du secteur, d'accompagner l'évolution des usages, de soutenir la diversité de la création audiovisuelle, le tout au bénéfice du public, et de trouver pour chacun des partenaires, un meilleur équilibre économique.

A propos du Groupe TF1

Le Groupe TF1 est un acteur majeur dans la production, l'édition et la distribution de contenus.

Sa raison d'être est d'inspirer positivement la société.

Les activités du Groupe TF1 sont réparties en deux pôles :

Le **pôle Média**, rassemble ses chaînes en clair (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI), ses chaînes thématiques (Ushuaia TV, Histoire TV, TV Breizh, Série Club), ses plateformes de contenus à la demande (MYTF1, TFOU MAX, Salto) et la régie TF1 PUB. Le Groupe est également présent avec Muzeek One dans la production musicale et de spectacles.

Le **pôle Production**, avec Newen Studios, crée et distribue des programmes dans tous les genres et pour tous les acteurs du secteur, des chaînes publiques et privées aux plateformes digitales, grâce aux 40 sociétés et labels créatifs qu'il regroupe en France et à l'international.

Présent dans une dizaine de pays, le Groupe TF1 compte 3 380 collaborateurs au 31.12.2021. En 2021, il a réalisé un chiffre d'affaires de 2 427 M€ (Euronext Paris, compartiment A : ISIN FR0000054900).

CONTACTS :

GROUPE TF1 - DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION ET DES MARQUES – Maylis CARCABAL - mcarcabal@tf1.fr – 06 63 59 87 05
GROUPE TF1 - DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION PROGRAMMES, BUSINESS & RSE - Sophie DANIS - sdanis@tf1.fr – 06 22 47 56 52

SACD – Agnès MAZET – agnes.mazet@sacd.fr
ANIMFRANCE & USPA – Stéphane LE BARS – s.lebars@uspa.fr
SATEV – Florence BRAKA – f.braka@ffap.fr
SEDPA – Emmanuelle JOUANOLE – ejouanole@terranoa.com
SPECT – Vincent GISBERT – vincentgisbert@spect.fr
SPI – Emmanuelle MAUGER – emauger@lespi.org
SCAM – Astrid LOCKHART – astrid.lockhart@scam.fr